



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**  
**OFFRE D'EMPLOI**  
**INSPECTEUR EN VOIRIE**

**Responsabilités**

Sous la responsabilité de la direction générale de la municipalité, l'inspecteur en voirie accomplit les tâches suivantes :

- Entretien général des bâtiments, des terrains et des équipements municipaux ;
- Dénéiger les trottoirs de la municipalité ;
- Entretenir et faire la réparation des chemins, rues, trottoirs, stationnements et autres espaces
- Surveiller les réseaux d'égouts ;
- Utiliser des équipements légers lorsque requis pour exécuter les travaux ;
- S'assurer que la signalisation est adéquate et visible par les utilisateurs du réseau routier ;
- Maintenance des équipements, machineries et outils et en contrôler les inventaires ;
- Toutes autres tâches connexes demandées par la direction générale.

**Exigences**

- Être manuel et en bonne forme physique
- Avoir un diplôme d'étude secondaire V ou expérience dans un poste similaire ;
- Détenir un permis de conduire valide

**Commentaires**

Début de l'emploi : au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Statut de l'emploi : permanent

Nombre d'heures : 30 heures / semaine avec horaire flexible selon les saisons et les besoins.

*Avoir une certaine souplesse d'horaire pour gérer les urgences et imprévus.*

**Atouts**

- Détenir un permis de conduire classe 3 ;
- Formation en Abattage manuel et sécuritaire des arbres (l'utilisation d'une scie mécanique) ;

**Conditions salariales**

Rémunération : 22,00\$/heure

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avec la mention « Inspecteur en voirie », à l'attention de Mme Majella René, directrice générale, de Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
Par courriel : [dg@sadlr.quebec](mailto:dg@sadlr.quebec) , ou par la poste ou sur place au 142, Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle J0E 2B0. Pour informations : 450-539-1654 #3

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues pour le processus d'entrevue seront contactées.

\*le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination dans le seul but d'alléger le texte